



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 088 - 12- 2021 - Direction Générale Adjointe Cohésion Sociale

AVANCE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

(« La Commission Finances, Développement Economique ainsi que la Commission Réussite Educative, Animation Globale, Culture » ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

22 DEC. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents..... 29

Représentés..... 04

Excusés..... 0

Absents 6

Total des votes.... 33

Le Maire,

P. SELLY



L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Hans DIJOUX –

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20211222-DEL088122021-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2021

Le Président informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget primitif, certaines associations sollicitent une avance sur leur subvention afin de faire face à leurs besoins de trésorerie au premier trimestre 2022.

Faisant suite à leur demande et après examen de leur budget de trésorerie par les services instructeurs, le Président propose à l'Assemblée de leur accorder une avance de subvention suivant le tableau qui est présenté en annexe.

La dotation pour l'exercice 2022 pour l'ensemble des associations fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Patrice SELLY

